

Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 15 septembre 2016 à 20 h

Procès-verbal

L'an deux mille seize, le quinze du mois de septembre à 20 heures 5 minutes, le conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor, dûment convoqué le 8 septembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 27

présents : 14

votants : 24

Présents : Xavier Gaudio, Henri Arbeille, Christine Bégué, Sabine Bénétrix, Sabine Dassé, Agnès Dupla, Hélène Francq-Girard, Philippe Gelez, Jérôme Lacroix, Nadine Lartigau, Serge Messanges, Laurence Pécastaing, Jean-Jacques Tirquit, Michel Villeger.

Ont donné pouvoir : Delphine Bart à Jean-Jacques Tirquit, Olivier Bégué à Laurence Pécastaing, Julie Armellini à Agnès Dupla, Frédéric Duzert à Christine Bégué, Christophe Gès à Jérôme Lacroix, Françoise Lalande à Nadine Lartigau, Cathy Montaut à Philippe Gelez, Marie-Françoise Péré-Gaudio à Xavier Gaudio, Pierre Sarthou à Sabine Dassé, Pierre Servary à Henri Arbeille

Absents excusés : David Minvielle, Valérie Thévenot, Jean-Carl Thierry.

Secrétaire : Sabine Bénétrix

Assiste également Véronique Bois, directrice générale des services.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Décisions modificatives

a) Budget principal et budgets annexes :

Budget principal

Vote : unanimité

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Office de tourisme : remboursement des dépenses engagées pour

- Magie de Noël 807,83 €
- Salon du livre 18 195,79 €
- Son et Lumière 7 670,85 €

Total Office de tourisme	26 674,47 €
Tennis de table (entraîneur ligue)	1 400,00 €
Lire sur la Vague (subvention d'équilibre)	20 000,00 €
Hossegor Surf Club (Championnat de France Stand Up Paddle)	<u>500,00 €</u>
Total des subventions	48 574,47 €

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre 011			Chapitre 73		
C/61522107	Travaux en régie (Fronton Sporting-Casino, Observatoire des Barthes, Extension cantine Hossegor)	+ 30 000,00 €	C/7321	Attribution de compensation MACS	+ 12 164,47 €
Chapitre 65					
C/6574	Subventions	+ 48 574,47 €			
Chapitre 023					
C/023	Virement à la section d'investissement	- 66 410,00 €			
TOTAL		+ 12 164,47 €	TOTAL		+ 12 164,47 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Opérations			Chapitre 13		
C/2313-9419	Fronton Sporting	- 30 000,00 €	C/1321-9401	Subvention DETR extension maternelle ALSH	+ 37 200,00 €
C/2313-9420	Forage Golf	+ 5 000,00 €	C/1321-9413	Subvention DETR vidéosurveillance	+ 9 210,00 €
C/2313-9430	Extension cantine Hossegor	+ 15 000,00 €			

C/2315-9397	Observatoire Barthes	- 10 000,00 €	Chapitre 021
			C/021 Virement de la section de fonctionnement - 66 410,00 €
TOTAL		- 20 000,00€	TOTAL - 20 000,00 €

Budget annexe Casino :

Vote : unanimité

Investissement			
Dépenses			Recettes
Opérations			
C/2313-9414	Monte-charge	- 20 000,00 €	
C/2313-9415	Travaux divers	- 280 000,00 €	
C/2313-9426	Ascenseur	+ 300 000,00 €	
TOTAL		+ 0,00 €	TOTAL + 0,00 €

Budget annexe Assainissement

Vote : unanimité

Investissement			
Dépenses			Recettes
Opérations			
C/2315-9031	Travaux divers	- 10 000,00 €	
C/2315-9417	Bourg de Soorts	- 290 000,00 €	
C/2315-9418	Ouest canal 1	- 80 000,00 €	
C/2315-9427	Avenue Bécasse	+ 30 000,00 €	
C/2315-9428	Zone Pédebert	+ 350 000,00 €	
TOTAL		+ 0,00 €	TOTAL + 0,00 €

b) Convention financière avec l'association Lire sur la Vague

Vote : unanimité

La subvention globale à l'association Lire sur la Vague pour l'année 2016 étant supérieure à 23 000 €, une convention financière avec l'association est établie.

2. Autorisations de programme et crédits de paiement

Vote : unanimité

Le maire rappelle l'objet des autorisations de programme (AP : limite supérieure des dépenses pouvant être engagées) et des crédits de paiement (CP : limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année dans le cadre des AP).

L'assemblée délibérante approuve les AP/CP ci-dessous :

N° AP-CP	Libellé	AP	CP 2016	CP 2017
Commune				
AP 16-004	Bureaux mairie	+ 540 000 €	+ 350 000 €	+ 190 000 €
Assainissement				
AP 16-005	Assainissement Bourg de Soorts	- 340 000 €	- 290 000 €	- 50 000 €
AP 16-006	Assainissement Ouest canal 1	- 100 000 €	- 80 000 €	- 20 000 €
AP 16-007	Assainissement av. Bécasse	+ 30 000 €	+30 000 €	
AP 17-008	Assainissement Pédebert	+ 350 000 €	+ 350 000 €	

3. Vente lot n°2 lotissement La Forêt II

Vente : unanimité

Le lot n°2 (lot en bordure de l'avenue de Bordeaux) du lotissement La Forêt II est vendu à la SCI PJDSA, au prix de 292 500 € ttc.

Jean-Jacques Tirquit précise que tous les lots sont désormais vendus (2 compromis de vente sont en cours).

4. Quartier Les Barthes

a) Fixation d'un prix d'achat pour l'acquisition des parcelles privées du périmètre concerné dans le cadre de négociation

Vote : 20 pour, 2 contre (Christine Bégué et Frédéric Duzert), 1 abstention (Sabine Bénétrix). Nadine Lartigau ne participe pas au vote.

Conformément à l'avis transmis par France Domaines, l'assemblée fixe le prix d'achat de parcelles privées situées dans le périmètre du quartier Les Barthes à 45 €/m².

Le maire précise que la loi ALUR prévoit un reclassement des zones AU2 en zone naturelle s'il n'y a pas eu de réalisation d'aménagement dans les 9 ans qui suivent leur création, soit le 15 février 2017 pour Hossegor.

L'acquisition d'une part significative des parcelles permettrait cependant d'ouvrir cette zone à l'urbanisation par le biais d'une modification du PLU de la commune.

Il rappelle également les obligations du Programme Local d'Habitat de MACS pour la période 2015-2020 en terme de création de logements sociaux pour la commune à savoir 210 logements dont 25% en locatifs aidés soit 53 logements sur les 6 ans.

Répondant aux questions de Christine Bégué et de Sabine Bénétrix sur les sanctions qui pourraient être appliquées à la commune en cas de non-respect de ces obligations, le maire précise qu'aujourd'hui aucune pénalité n'est applicable.

Il rappelle que vu la pénurie et le coût des terrains sur Hossegor c'est essentiellement sur Soorts que sont réunies les conditions pour atteindre les objectifs fixés par le PLH et qu'indépendamment d'éventuelles sanctions il lui semble du devoir de la commune de répondre aux besoins des habitants en terme de logement accessible à tous.

Dans tous les cas la décision concernant les conditions éventuelles d'urbanisation de cette zone actuellement AU2 seront soumises au vote du conseil.

Jacques Tirquit précise que le PLH de MACS n'a rien à voir avec les règles imposées dans les grandes villes avec un % de logements sociaux par immeuble.

Laurence Pécastaing demande si tous les terrains privés deviendront urbanisables : la totalité du périmètre passe soit en zone urbanisable soit en zone naturelle.

Le maire répond à Agnès Dupla sur la durée de la procédure durera : 6 à 8 mois. La phase suivante est le travail sur le plan d'urbanisation, qui comportera des contraintes globales.

b) Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AX numéro 65

Vote : 20 pour, 2 contre (Sabine Bénétrix et Frédéric Duzert), 1 abstention (Christine Bégué). Nadine Lartigau ne participe pas au vote.

Dans le cas où l'indivision propriétaire de la parcelle cadastrée section AX numéro 65 souhaiterait vendre tout ou partie de la superficie, le maire est autorisé à signer l'acte notarié au prix de 45 €/m².

Il est également autorisé à mener des négociations avec les propriétaires de la zone concernée, sur la même base de prix au m².

RAPPORTS D'ACTIVITÉ

5. Délégations de services publics :

Rapporteur : Jean-Jacques Tirquit

Jean-Jacques Tirquit rappelle que les délégataires de services publics doivent présenter au délégant un rapport annuel d'activités reprenant les éléments suivants :

- Les faits marquants
- La présentation du service et les obligations contractuelles
- Les comptes d'exploitation ou le bilan dédié lorsqu'il s'agit d'une société dédiée
- Le rapport social

Un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement (RPQS) est également produit par le délégataire concerné : ce rapport rend compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

La commission municipale des délégations de services publics a donc reçu les responsables de la société Suez et du Sporting-Casino pour qu'ils présentent leurs rapports.

a) Suez : Eau

L'année 2015 a été marquée par la construction de deux réservoirs de 1 500 m³ dans l'enceinte du golf, la démolition de l'usine de production d'eau potable et des locaux techniques et la modification du point d'achat d'eau au SYDEC (ancien SIPEP).

Les chiffres clés sont :

- 739 029 m³ facturés en 2015 pour 4 881 abonnés dont 94 547 m³ vendus pour le golf. La variation du volume facturé s'élève à + 8,4%
- 92,6 km de réseau
- 1,17 € ttc/m³ sur la base d'une facture annuelle de 120 m³

b) Suez : Assainissement

Un avenant a été négocié permettant l'extension du réseau d'eaux usées entre lac et mer. Suez finance intégralement les travaux d'un montant de 450 000 € ; le contrat est prolongé de 4 ans (échéance 31/12/2028)

Jean-Jacques Tirquit précise les chiffres suivants :

- 4 181 abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif (500 en Service Public d'Assainissement Non Collectif) contre 4 157 abonnés en 2014.
- 479 222 m³ pour 433 232 m³ en 2014
- 70 km de réseau
- 1,89 € ttc/m³ assaini sur la base d'une facture annuelle de 120 m³

c) SE Sporting Casino

Le contrat a été établi pour une durée de 10 ans ; l'échéance est fixée au 30/10/2023.

Hormis quelques modifications mineures concernant spécifiquement la législation des jeux, il n'y a pas eu de faits marquants pendant l'année 2015.

Les obligations de services n'ont pas changées : heures et jours d'ouverture, nombre de manifestations, utilisation des salons, exploitation de la piscine et des tennis l'été, financement des fonds de travaux.

La commune avait exprimé son mécontentement sur la qualité de la restauration lors de la présentation du rapport du délégataire en 2014 : des actions correctives ont été mises en œuvre mais restent à surveiller.

Au niveau financier, les chiffres suivants sont avancés :

- Le chiffre d'affaires est quasiment identique à 2014 : 2 187 000 €. Comme l'année passée, une petite baisse du produit des jeux est constatée mais est compensée par les recettes des activités périphériques telles que la discothèque et les activités sportives.
- Nombre d'entrées en salle de jeux : - 4% (43 889 pour 45 903 en 2014)
- Produit brut des jeux : - 7% (produit brut par client 53,92 pour 55,36 en 2014)

Jean-Jacques Tirquit rappelle cependant que le Sporting-Casino représente encore une rentrée financière pour la commune de 285 800 € en 2014 et 280 500 € en 2015 (125 900 € pour le produit des jeux et 150 600 € de loyer reversé à la commune).

6. Établissements publics de coopération intercommunale

Rapporteur : Xavier Gaudio

a) Communauté de communes MACS

Le budget de fonctionnement et d'investissement de MACS s'élève à 53 Mo€ et présente un excédent de 8 Mo€. Il comprend notamment :

- Pôle Sud : 346 000 €
- Pôle culinaire : 350 000 €
- Transport : 213 000 €
- Aygleblue : 1 731 000 €
- SITCOM : 3 504 270 €

Le financement est assuré essentiellement par :

- Ménages : 36 %
- Entreprises : 16 %
- Autofinancement : 19 %

358 agents sont employés dont 168 aides à domicile.

L'année 2015 est l'année de l'élaboration et du vote des documents de cadrage opérationnel :

- Programme Local d'Habitat : 5 Mo€. 800 logements par an dont 21,5% de logement social locatif et 28% en accession sociale à prix maîtrisé
- Feuille de route du territoire à énergie positive : 3 Mo€. L'objectif est de diviser par 2 les consommations d'énergie à l'horizon 2050
- Programme pluriannuel d'investissement voirie : 35 Mo€
- Charte de gouvernance pour le transfert de la compétence PLUI
- Mise en place de la gestion des droits de sol (4 500 dossiers traités en 7 mois)

Le centre aquatique Aygueblue a enregistré 200 000 entrées. Le pôle culinaire a confectionné 1 200 000 repas (530 personnes bénéficient du portage des repas). Yégo a effectué 150 000 voyages dont 100 000 dans le cadre de Yégo Plages.

b) SIVOM Côte Sud des Landes

Le SIVOM est un établissement public de coopération intercommunale (syndicat à la carte : les communes adhèrent à ses compétences si elles le désirent) créé le 02 février 1954.

Il a pour mission :

- La gestion du port de plaisance, du lac marin et de l'ensemble du domaine public maritime concédé (compétence Capbreton, Hossegor, Seignosse)
- La gestion de la salle des spectacles des Bourdaines à Seignosse (compétence Capbreton, Hossegor, Seignosse et Labenne)
- Le fonctionnement et la mise en œuvre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et des moyens afférents sur son territoire en matière de prévention et d'assistance aux victimes (compétences Capbreton, Hossegor, Seignosse, Labenne, Angresse et Bénesse-Maremne)

3 commissions préparent les décisions du comité syndical : travaux, appel d'offres et finances.

Les ressources humaines du syndicat se composent de la Directrice Générale des Services, 4 agents administratifs et financiers, 13 agents techniques et 2 chargés de mission.

Les chiffres et actions à retenir pour 2015 sont :

- Budget principal : rédaction de l'étude d'impact et d'études complémentaires Loi sur l'eau en vue de l'opération de dragage de la partie sud du lac ; actions auprès des jeunes sur les dangers de l'alcool dans le cadre du CISPD
- Budget annexe Port : 953 bateaux dont 19 de pêche professionnelle. Mise en service d'un local de récupération des viscères en vue de leur revalorisation ; réparation du quai Bonamour
- Budget annexe Salle de spectacles des Bourdaines : 12 concerts pour 5 153 spectateurs ; installation d'un système de chauffage.

Les résultats reportés pour l'exercice 2016 s'élèvent pour le budget principal à 904 799 €, pour le budget Port à 329 905 € et pour le budget Bourdaines à 21 108 € (y compris des subventions de 205 000 €).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACS

7. Convention portant reversement du montant des repas produits pour les crèches et ALSH municipaux

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante approuve l'établissement d'une convention permettant à la commune de reverser le coût des repas servis à la crèche et à l'ALSH, que les parents lui règlent, au pôle culinaire de MACS, fournisseur des dits repas.

8. Adaptation du réseau de transport Yégo Plages et transfert de la compétence d'élaboration et de gestion des documents d'urbanisme – modification du montant de l'attribution de compensation des communes intéressées

Vote : 19 pour, 4 contre (Christine Bégué, Olivier Bégué, Sabine Bénétrix, Frédéric Duzert), 1 abstention (Laurence Pécastaing)

Les nouveaux montants d'attribution de compensation versés aux communes concernées sont approuvés. Ces attributions sont modifiées du fait de l'évaluation des charges transférées au titre de l'adaptation du réseau de transport YEGO plages (une nouvelle ligne estivale (ligne E) a été créée), d'une part, et d'autre part, du transfert de la compétence d'élaboration et de gestion des documents d'urbanisme.

Pour la commune, l'attribution de compensation fixée début 2016 à 247 767,89 s'élèvera en janvier 2017 à 226 408,85 €.

Concernant le réseau de transport Yégo, Jérôme Lacroix précise que la communauté de communes ne semble pas s'intéresser au nombre de voyageurs durant la journée et aux heures de pointe. Il regrette qu'il n'y ait pas de lignes pour le retour des jeunes la nuit. Quant aux dépenses intercommunales engagées pour le centre aquatique Aygueblue, Jérôme Lacroix s'interroge sur la limite acceptable du déficit de cet équipement.

Henri Arbeille constate que la commune d'Angresse ne participe toujours pas aux dépenses, comme le font toutes les autres communes concernées, par l'arrêt de Yégo sur son territoire. Il déplore que Yégo ne soit pas prêté aux collectivités dans le cadre d'événements particuliers tels que la Semaine Bleue.

9. Convention fixant le montant de la contribution communautaire à l'Établissement Public Landes Foncier (EPFL) et celui de chaque commune membre à MACS

Vote : 19 pour, 1 contre (Sabine Bénétrix), 3 abstentions (Christine Bégué, Olivier Bégué, Frédéric Duzert)

La participation de la commune pour l'année 2016 (37 827 €) à MACS est approuvée.

Le montant de la contribution de MACS à Landes Foncier s'élève à 554 757 € pour 2016 (524 250 € pour 2015) ce qui correspond à 16% du produit moyen des droits de mutation perçus sur le territoire entre 2013 et 2015.

Les 23 communes participent chacune au financement de cette contribution par le versement au budget de MACS d'une cotisation représentant 5,33 % de la moyenne annuelle de leurs droits de mutation respectifs perçus entre 2013 et 2015 (cotisation des communes : 184 803 €).

Sabine Bénétrix émet un vote contre de principe, précisant qu'il s'agit encore d'une contribution supplémentaire.

MARCHÉS PUBLICS

10. Avenant au marché d'assurance de la flotte automobile

Vote : unanimité

L'établissement d'un avenant n°1 au marché d'assurance de la flotte automobile, Groupama, est approuvé. Au 1^{er} janvier 2014, la prime s'élevait à 21 640 € TTC. Au 1^{er} janvier 2017, elle s'élèvera à 24 896,84 € TTC soit un avenant de 3 256,85 € (+ 15%). Cette augmentation est liée à la sinistralité du parc automobile.

11. Adhésion au groupement de commandes pour la maintenance des systèmes de chauffage, ventilation, climatisation et eau chaude sanitaire

Vote : 22 pour et 2 abstentions (Christine Bégué et Frédéric Duzert)

L'adhésion à un groupement de commandes avec la communauté de communes MACS pour la réalisation de prestations de maintenance des systèmes de chauffages, ventilation, climatisation et eau chaude sanitaire des bâtiments communaux est acceptée.

Sont nommés représentant titulaire Serge Messanges et Philippe Gelez suppléant.

URBANISME

12. Droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial

Vote : 23 pour et 1 abstention (Michel Villegier)

Rapporteur : Christine Bégué

Christine Bégué précise que ce droit de préemption permettra à la commune de se positionner ou pas sur l'acquisition de fonds.

4 projets de périmètres de sauvegarde ont été définis : le centre bourg de Soorts, le centre-ville d'Hossegor, le front de Mer et la zone Pédebert.

La Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ont émis un avis favorable à l'exercice de ce droit par la commune.

Christine Bégué explique que, lors de la déclaration de vente, la commune pourra soit faire une rétrocession (durée de 2 ans) soit faire une location-gérance de maximum 3 ans. Le prix d'acquisition pourra être négocié et la commune pourra aller jusqu'à l'expropriation. Mais la décision devra être votée lors de la séance d'un conseil municipal.

13. Principe de mise en concordance des cahiers des charges des lotissements artisanal de « artisanal de Pédebert 1^{ère} tranche », « artisanal de Pédebert 2^{ème} tranche », « artisanal de Pédebert 3^{ème} tranche », « artisanal de Pédebert 4^{ème} tranche », « artisanal de Pédebert 5^{ème} tranche (1) », « artisanal de Pédebert 5^{ème} tranche (2) », « l'Aïrial », « les Tucs », « la Bouchonnerie », « la Bouchonnerie extension », « Lesbarres », « Chemin des Barthes », « Lanot », « Bellevue », « Lahary », « Lahary extension », « Coteau de Brana », « Claverie », « Les Bruyères », « Du champ des Roses », « les Chênes Lièges », « Tiatic », « les Jardins de Bielle », « les Hauts de Mathiou », « de Cheu », « La Forêt » avec les règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Vote : unanimité

Le principe de mise en concordance des clauses des cahiers des charges des lotissements ci-dessous avec le règlement du PLU est approuvé.

14. Signature du permis de construire de l'ascenseur au Sporting-Casino

Vote : unanimité

Le maire est autorisé à signer le permis de construire de l'ascenseur qui sera installé au Sporting-Casino. Il permettra d'atteindre le dernier étage.

AFFAIRES GÉNÉRALES

15. Conventions avec le Centre de Gestion des Landes de mise à disposition à titre gratuit de

a) Service d'insertion et de maintien dans l'emploi de personnes handicapées (SIMEPH)

Vote : unanimité

Le renouvellement de l'adhésion au SIMEPH (Service d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées) pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 est accepté. Cette adhésion est totalement gratuite. Ce service travaille étroitement avec les médecins du service de médecine professionnelle, le service de prévention, le service social, le pôle protection sociale mais également avec l'ensemble des autres services du Centre de Gestion et d'autres partenaires institutionnels (MLPH, CPAM, Cap Emploi ...)

b) Travailleur social au profit des personnels des collectivités et établissements publics landais

Vote : unanimité

L'établissement d'une convention de mise à disposition d'un travailleur social du CDG40 au profit des personnels des collectivités est approuvé. Ce service social propose aux collectivités qui le souhaitent, l'information, l'orientation et l'accompagnement de leurs agents sur les dispositifs d'aide adaptés aux difficultés sociales, économiques, psychologiques ou encore de santé qu'ils peuvent être amenés à rencontrer. L'adhésion à ce service est gratuite.

16. Conclusions du schéma directeur assainissement des eaux pluviales

Vote : unanimité

Les conclusions du schéma directeur assainissement des eaux pluviales sont approuvées.

Le rapport présente les données permettant de décrire le système d'assainissement pluvial de la commune, les résultats du diagnostic quantitatif et qualitatif réalisés, les scénarios et propositions d'aménagements, ainsi que les prescriptions réglementaires.

17. Sollicitation de financement pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées au bassin versant du Pont d'Hiern

Vote : unanimité

Le maire est autorisé à solliciter des financements auprès de l'Agence de l'eau pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées au bassin versant du Pont d'Hiern (parc d'activité Pédebert (350 000 €), bourg de Soorts (160 000 €), avenue de la Bécasse (30 000 €).

Le coût total de 540 000 € devrait être financé à hauteur de 35% par des subventions et 65% par les fonds propres de la commune.

Sabine Bénétrix s'interroge sur l'avancement des travaux de réhabilitation des réseaux par les autres communes de MACS.

A la question de Jérôme Lacroix sur les éventuelles sanctions applicables, le maire répond qu'un plan de suivi d'entretien est établi.

Henri Arbeille rappelle qu'aucune fermeture de plages n'a eu lieu ni en 2015 ni en 2016.

18. Régime forestier : rattachement de la parcelle cadastrée section AO numéro 16

Vote : unanimité

L'assemblée autorise le rattachement de la parcelle cadastrée section AO numéro 16 afin de compenser la cession de la parcelle communale, gérée par l'ONF, cadastrée AP 130, au syndicat mixte pour la restructuration de la ZAE Pédebert.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

19. Décisions du maire

Marchés à procédure adaptée

a) Acquisition d'un camion poids lourd polybenne d'occasion

2 entreprises ont déposé une offre : Darrigrand et Diesel VI.

L'offre de la SAS Diesel VI est retenue pour un montant de 43 000 € ht avec une garantie de 6 mois.

b) Sous-traitance n°2 lot VRD Aménagement du boulevard de la Dune

La déclaration de sous-traitance pour le groupement SAS Soubestre/Lafitte TP, pour la prestation Signalisation à l'entreprise Signaux Girod Chelle est acceptée.

Tarifs

c) Tarif forfaitaire des activités sur les plages Océan et Lac

Les tarifs d'occupation du domaine public pour réaliser une activité ponctuelle, limitée dans la journée, est fixée à :

- 300 € au lac
- 500 € à l'océan

d) Tarif relatif à la brocante au parc Rosny

Le tarif est fixé à 15 € par participant avec un minimum de 225 € à chaque brocante (juillet, août et septembre 2016).

20. Questions diverses

Suite à des incidents de chiens dangereux, Philippe Gelez demande à ce que le service de la police municipale soit équipé de lasso et d'une cage pour chiens.

Laurence Pécastaing demande à Jérôme Lacroix un bref compte rendu des Latinossegor : la fréquentation a été très importante le vendredi. La météo rythme le succès de chaque édition. 17 casetas ont été louées : certaines associations y font plus de 80% des recettes de leur budget. 50% des visiteurs ne résident pas à Hossegor, ce qui entraîne des retombées économiques (hôtels, restaurants, commerces ...). Le maire précise que compte tenu du contexte sécuritaire actuel, une réunion avec le Sous-Préfet et les personnes concernées est organisée pour chaque événement.

Agnès Dupla rappelle qu'une classe supplémentaire a été ouverte au groupe scolaire Les Chênes-Lièges d'Hossegor. Il y a 23 enfants de plus à cette rentrée que l'année dernière, ce qui montre le dynamisme de la commune. Elle fait un point financier sur l'école et l'ALSH qui a été créé : cela représente un effort financier de 270 547 € en 2014, 446 610 € en 2015 et 640 300 € en 2016. Elle souligne que les TAP sont toujours gratuits.

Le maire rappelle les dates de Mot&Art avec le concert maintenu malgré les contraintes liées à l'obligation de réaliser un périmètre fermé et l'exposition à la chapelle de la plage et Henri Arbeille les dates de la Semaine Bleue.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée mardi 8 novembre 2016 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, le maire Xavier Gaudio lève la séance du conseil municipal à 22h15.

Soorts-Hossegor, le 19 septembre 2016

Le maire,
Xavier Gaudio